



Espace Culturel Boris Vian

**CARACTÈRE EXÉCUTOIRE**

- déposé en sous-préfecture le
- affiché en mairie le
- notifié le

Pour le Maire et par délégation  
La Directrice générale des services  
Karine COMBAUD

**DÉCISION n°2024/240**

**Objet : Tarifs saison 2024/2025 - Direction des Affaires Culturelles**

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code général des collectivités territoriales, complétée par la délibération n°2023/076 du 14 septembre 2023 ;

Vu la délibération n° 2023/029 adoptant les tarifs municipaux pour la saison culturelle 2023/2024 de la direction des affaires culturelles ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la révision des tarifs appliqués pour la direction des affaires culturelles (Espace culturel Boris VIAN, Studios musicaux, Radazik, cinéma Jacques PREVERT) pour la saison 2024/2025 ;

**DÉCIDE**

**Article 1**

D'adopter les tarifs municipaux pour la saison 2024/2025 de la Direction des Affaires Culturelles, tels que présentés en annexe, à compter de la date de sa signature, et ce, jusqu'au 31 décembre 2025.

**Article 2**

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,  
Le 20 juin 2024

The official stamp of the Municipality of Les Ulis is circular and contains the text 'LES ULIS' at the top and 'Mairie des Ulis' at the bottom. A signature is written over the stamp.  
Clovis CASSAN  
Maire des Ulis